

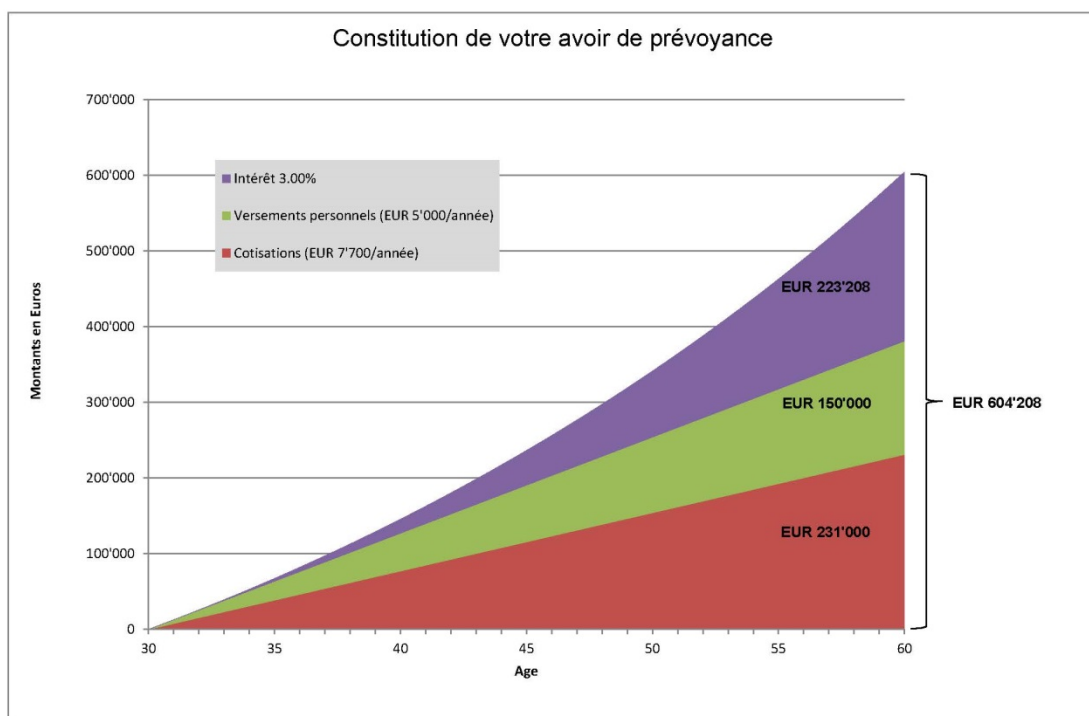
EXEMPLE D'INVESTISSEMENT à LONG TERME DE VOTRE AVOIR DE PRÉVOYANCE

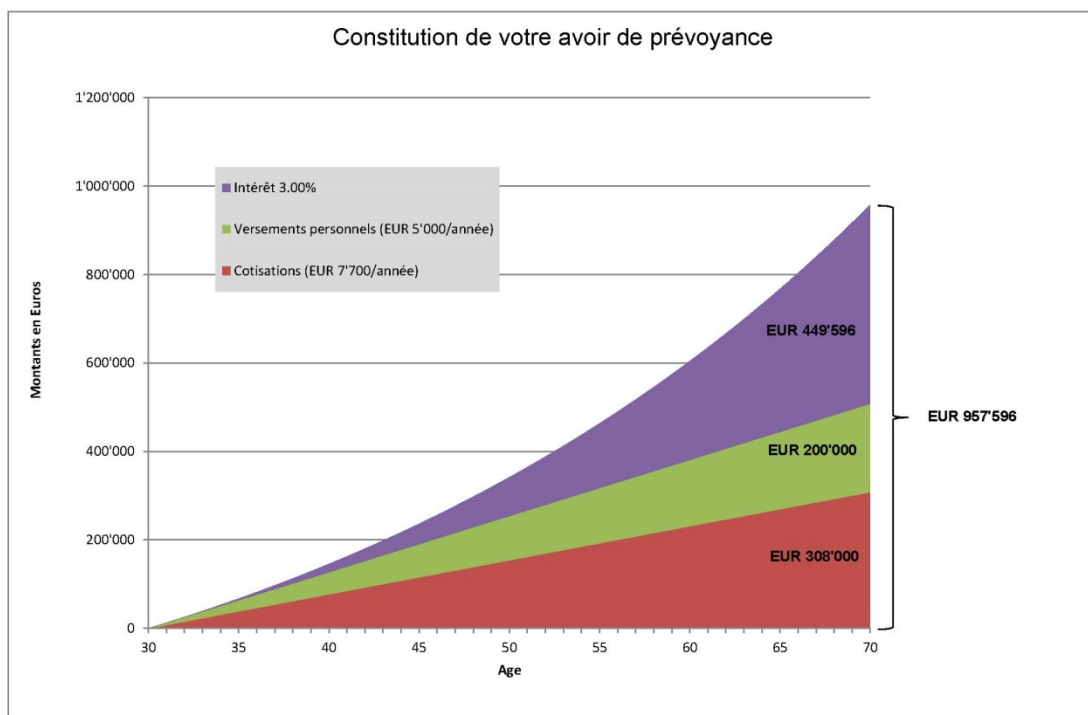
Les deux graphiques ci-dessous montrent que la réception régulière de contributions et/ou le transfert régulier de versements personnels sur votre compte CPIC contribuent à produire des intérêts composés sur le long terme.

Pour les deux graphiques, les hypothèses de base découlant des résultats d'une étude actuarielle sur la CPIC sur la période de 2006 à 2015 sont les suivantes :

- âge d'entrée moyen à la CPIC de 30 ans sans apport initial;
- cotisations annuelles moyennes de EUR 7'700;
- versements personnels annuels moyens de EUR 5'000;
- sortie de la CPIC à l'âge de 60 ans ou de 70 ans;
- taux d'intérêt moyen sur toute la période de 3%.

L'hypothèse sur le taux d'intérêt de 3% correspond à l'espérance de rendement à 10 ans prévue par nos gestionnaires de fortune ; la performance historique de la CPIC pour le segment croissance en euros (Segment A), quant à elle, est de plus de 5% par an (<http://www.cpic.ch/gestion-financiere/performance-part-a/>).





Rappel sur les versements personnels :

Le montant et la périodicité des versements personnels sont laissés au libre choix des bénéficiaires.

Le Conseil de Fondation a fixé à € 40'000.- ou CHF 40'000.- par an la limite maximale des apports volontaires.

Ces versements peuvent être effectués par transfert bancaire, postal ou par chèque. Pour les détails, consulter le lien suivant de notre site Internet:

<http://www.cpic.ch/operations/coordonneesbancaires/>